



Compte rendu du Comité Technique Paritaire Départemental de la Côte d'Or du 27 janvier 2011

Présents :

10 membres de l'administration : L'Inspectrice d'Académie, Mme Loisel, Mme Bougenot, secrétaire générale de l'I.A., M. Bolotte, inspecteur chargé de l'information et de l'orientation, M. Niant, inspecteur-adjoint, d'autres personnels de l'I.A. ainsi que des chefs d'établissement.

Pour la FSU : Isabelle Cheviet, Isabelle Farizon, Philippe Choulot, Edith Danry, Didier Godefroy, (Chantal Charles) ; pour FO : Gilles Herbin, pour l'UNSA : M. Cichoki et M. Pinte ; pour le SGEN-CFDT : Mathilde Micard.

La séance commence par les déclarations préalables de la FSU (voir texte de la déclaration), de l'UNSA et de FO qui toutes dénoncent les conditions catastrophiques dans lesquelles se prépare la rentrée 2011.

Le SGEN-CFDT, présent cette fois-ci, ne fait pas de déclaration.

L' I.A. prend ensuite la parole. Elle évoque les documents préparatoires au CTPD qui reprennent les orientations nationales de l'E.N.

- Nous devrions être d'accord sur l'objectif de l'élévation du niveau général de formation et nous avons à travailler pour amener plus d'élèves vers l'université et les enseignements supérieurs.

Cela paraît une gageure au moment où les études (PISA ...) soulignent que la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE, mais il n'y a pas d'aggravation de la situation.

Notre école paraît cependant plus inégalitaire que d'autres. Mais une école égalitaire n'est pas forcément une école qui donne toujours plus de moyens mais une école qui a le souci d'un accompagnement très individualisé et sans redoublement. Nous avons l'objectif de réduire les écarts dans le département, écarts de tous ordres : géographiques, de genres (filles/garçons), entre établissements ... d'où une évolution dans la méthode de répartition des moyens dans les collèges.

L'orientation devient une dimension totalement intégrée à l'enseignement, il faut travailler sur cette notion. Les élèves apprennent à se construire et construisent des représentations pour savoir ce qu'ils sont capables de faire. Ce département aura les moyens de préparer sa rentrée.

Nous sommes dans la première année d'application du schéma d'emplois, d'où des contraintes. Il faut donc être encore plus rigoureux pour l'attribution des moyens et attentif à l'intérêt général et être le plus équitable possible. Nous sommes encore en phase de finalisation du travail avec les établissements.

1er degré

Calendrier : en ce qui concerne les élections cantonales il y a une consigne générale adressée aux départements, mais de toute façon, le calendrier avait déjà été arrêté avant en Côte d'Or, il n'y a pas de règle écrite en la matière mais seulement des habitudes. Il y a certes les élections cantonales, mais grâce à ce calendrier tardif nous avons aussi la possibilité d'avoir des informations plus affinées pour la préparation de la carte scolaire.

Diminution des postes : c'est vrai, le département perd 46 postes mais les effectifs ont diminué de 4% et les postes seulement de 2%.

Les surnombres : il faut les dissocier de la question des postes. Certes ils ont été bienvenus, mais ils ont un coût pour les finances publiques. On n'est pas en mesure de dire ce qu'il en sera l'an prochain, on ne le saura qu'après le mouvement, on ne connaît pas non plus le nombre de stagiaires, ni le nombre de départs à la retraite.

Carte scolaire 1er degré : il n'y a pas lieu de s'inquiéter sur le devenir de la maternelle. Il faut aussi être objectivement conscient que les fusions d'écoles ne permettent pas souvent de supprimer des postes mais représentent plutôt l'octroi de moyens supplémentaires. On voit tous les cas de figures. Les fusions d'écoles sont portées par les élus, il y a des partenariats avec les collectivités locales.

Les primo-arrivants: ils arrivent souvent de manière peu prévisible dans le temps et l'espace, ils sont plus nombreux cette année que l'an passé, 3 dispositifs ont été mis en place, 1 dans le 1^{er} degré, 1 en collège, 1 au lycée des Marcs d'Or. Nous ne voulons pas supprimer les moyens pour leur accueil mais nous réfléchissons au moyen d'avoir plus de souplesse pour mieux les accueillir avec une priorité à la maîtrise linguistique.

2d degré

Les effectifs des collèges sont en légère hausse ; il y a une diminution de notre DGH que nous pourrions absorber sans problème. Elle est maintenant totalement globalisée, ce qui fait que l'on ne peut pas donner les documents aussi détaillés qu'auparavant. Les heures d'accompagnement éducatif sont attribuées hors DGH.

FSU (Isabelle Cheviet)

On note une grande disparité au niveau des documents fournis par les départements. Ce qui est possible ailleurs (dans l'Yonne par exemple) devrait l'être aussi pour nous.

IA

La plupart des documents ont été donnés au CTPA.

La carte des LV a été donnée au niveau académique, le niveau de décision est académique.

Les bilangues sont en difficulté, les effectifs fondent, il y a donc nécessité de faire une analyse plus précise et de s'interroger sur le bien-fondé de leur existence dans certains établissements.

Les 3èmes d'insertion : tous les élèves ont vocation à acquérir le socle commun et passer le DNB, or actuellement pour les élèves de 3ème d'insertion, ils ne le passent pas. Nous avons donc un problème, les 3^{ème} d'insertion n'existent plus dans la loi depuis 2005 et nous devons nous mettre en conformité avec la loi. De plus, nous sommes contre une école inégalitaire, donc contre le redoublement, les structures spécifiques ... Tous les collèges ont des élèves en difficulté, or quelques collèges seulement ont des 3èmes d'insertion, où est donc l'égalité de traitement ? Il faut évoluer vers un cadre de dispositifs plus souples, l'alternance.

FSU (IC)

Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par alternance ?

M. Bolotte

Cela existe déjà dans certains collèges : il s'agit d'alternance, souvent mise en place dans le cadre du bassin, avec des LP ou en milieu professionnel pour découvrir les formations professionnelles. En 4^{ème} l'alternance se fait avec les lycées professionnels. En 3ème, c'est plutôt l'alternance avec les entreprises. Cela permet une expérience valorisante qui remotive les élèves concernés.

UNSA (Cichoki)

Dans le dispositif de 3ème d'insertion, les élèves sont dans un dispositif cohérent. Dans les classes normales, ils sont en déphasage, décrochés, et ils n'ont plus de choix d'orientation. De plus, dans certains milieux professionnels, les élèves sont orientés par leurs employeurs vers leurs propres structures privées.

IA

On a des dispositifs qui permettent aux élèves d'acquérir des compétences.

FSU (Isabelle Farizon)

Comment ces élèves pourraient-ils dans de telles conditions préparer le DNB ?

On ne peut pas adhérer à cette conception de l'égalité qui supprime en fait tous les moyens à tout le monde !

IA

L'école c'est répondre aux besoins de chaque élève !

Les études ont montré que les réponses structurelles ont un effet néfaste, c'est établi.

Quand on met un élève dans une structure pour son bien, il est stigmatisé, classé dans cette structure et il intègre le fait qu'il n'est pas dans le cursus général, c'est pourquoi on a mis en place l'accompagnement personnalisé.

FSU (Philippe Choulot)

On fait constamment référence à la Finlande, mais il y a des différences notoires : au niveau du taux d'encadrement, des moyens pour l'aide immédiate, il y a des équipes spécialisées qui interviennent dès la difficulté suspectée, les élèves ne décrochent pas. Mais ici on supprime les RASED ! Sur l'aide personnalisée, les travaux montrent qu'elle est inefficace par rapport aux RASED.

FSU (Edith Danry)

Si on suit votre raisonnement, il y a du souci à se faire quant au devenir des SEGPA et des ULIS, qui bientôt n'existeront plus sous prétexte qu'elles seraient des structures de « relégation ». En réalité, au nom de réductions budgétaires, on va noyer ces élèves en difficulté dans des classes surchargées.

IA

Il y a la question des moyens et celle de ce qu'on en fait, il faut mieux utiliser les moyens alloués, on vise l'amélioration des résultats. La France se retrouve dans le même groupe que des pays qui dépensent moins. Ce n'est pas parce qu'on dépense 7000 dollars qu'on fait mieux que ceux qui en dépensent 3 000. Je dois répartir les moyens dont je dispose. L'utilisation des moyens est fonction des priorités, à savoir préserver les élèves aux besoins éducatifs particuliers (SEGPA, ULIS et primo-arrivants). Ce n'est pas le cas des 3èmes d'insertion, qui ont eu un parcours particulier mais n'ont pas de besoins spécifiques.

FSU (PC)

6 000 dollars au Zimbabwe ou en France, ce n'est pas la même chose.

UNSA (C)

Il faut arrêter de comparer les différentes études. On peut aussi supprimer tous les collèges de moins de 600 élèves et faire des superstructures. On a l'impression qu'on est en train de tout lisser, avec l'objectif de se rapprocher des moyennes nationales, or nous sommes un département rural.

IA

Il n'y a aucun projet de suppression de petits collèges en Côte d'Or. On a un niveau de référence qui est national voire européen.

UNSA (Pinte)

Comment expliquez-vous la situation du collège Bachelard qui voit ses effectifs augmenter et à qui on enlève des moyens alors que ce collège a 2 ULIS ?

IA

On a déjà tenu compte de la situation du collège Bachelard, qui n'a pas eu une dotation allégée mais renforcée (!). Ce collège a bénéficié jusqu'à maintenant des effets de seuil. Nous étudions la situation de ce collège. On s'est donné 2 jours.

FO (Gilles Herbin)

Fusions d'écoles : On est en réalité dans une situation où on restructure tout pour supprimer des postes. Dans les fiches du MEN énumérant les différents leviers permettant de supprimer des postes, on trouve notamment le redoublement (suit une citation). Quand on nous dit que l'absence de redoublement a pour but une école plus égalitaire, on ne peut pas entendre ça !

IA

Ce n'est pas ce qu'on observe.

Sur le programme ECLAIR: le Recteur répond qu'il n'y a pas de souhait d'établissements CLAIR ou ECLAIR dans cette académie.

FSU (IF)

Est-ce à dire que l'enseignement prioritaire garde ses moyens?

IA

Je n'ai rien changé dans les dotations pour ces établissements.

FSU (IF)

Pourtant, nous avons des échos du collège du Chapitre qui perd des moyens.

IA

Il y a des effets de seuil pour certains établissements : les règles d'attribution n'ont pas changé mais on ne peut pas comparer d'une année sur l'autre (!).

Préparation de la rentrée

1er degré

Il faut mettre en œuvre la réforme, développer l'aide personnalisée et l'inclusion scolaire, c'est le résultat d'un choix de répartition des moyens.

la méthode de répartition des emplois est inchangée :

- retraits d'emplois sur emplois en dehors de la classe
- hors ZEP les effectifs sont de 25,6 en élémentaire et de 30 en maternelle
- en réseau urbain, les ZEP ont des effectifs qui varient entre 20 et 25 élèves
- ZEP Montbard et Echenon : 23 en élémentaire et 27 en maternelle.

UNSA (C)

Restera-t-il encore des RASED ?

IA

Je ne sais pas.

Il n'y aura aucune mesure définitive après l'arrêté de carte scolaire du printemps, il y aura encore des mesures d'ajustement Concernant la scolarisation des 2 ans (les 350 élèves en moins ne sont pas acquis grâce aux 2 ans), elle se fera comme suit : d'abord en ZEP, puis de façon qualitative dans les zones rurales fragiles et en fonction de la tradition d'accueil selon l'environnement de l'école (ex. : milieu urbain défavorisé). Rappel des 3 priorités énumérées dans les documents.

FO (GH)

Nous sommes pour la scolarisation de tous les 2 ans dont les familles le demandent. Les effectifs sont trop élevés. Comment sont comptabilisés les titulaires mobiles ? Y aura-t-il des remplaçants supprimés?

IA

Aucun choix n'est fait pour l'instant. Les 350 élèves en moins n'ont rien à voir avec les 2 ans.

UNSA (C)

C'est une régression car les 2 ans ne sont maintenant plus comptabilisés du tout s'ils ne relèvent pas des 3 cas de priorités.

Il y a des menaces sur les arts plastiques, les RASED... On garde la façade mais derrière ça s'écroule, on ne peut plus y arriver.

IA

Le P/E est monté à 1,68 ; au CTPA, le P/E est à 1,62.

Notre stock de postes permet de fonctionner.

Sur le 1er degré, la formation des stagiaires se fait de façon satisfaisante. L'accueil des stagiaires est une vraie priorité..

FSU (PC)

On est à un tournant : quand on compare avec l'école que nous avons connue l'école de maintenant, on constate qu'on a une école très dégradée.

Les moyens hors élèves sont indispensables au bon fonctionnement de l'institution. La qualité du service public n'est plus garantie. Il faut que les parents aient un service public continu et constant. Les plaintes des parents sont légitimes quand on voit des maternelles fermées pendant des semaines. La disparition des Mad est durement ressentie.

IA

L'utilité des postes hors classe n'est pas en cause, mais il faut optimiser les ressources.

FSU (PC)

On n'a pas l'impression qu'il y ait eu avant gaspillage de moyens.

UNSA (C)

On rogne les moyens sur la formation des enfants. Il est plus facile d'avoir des km d'autoroute que des personnels pour les enfants !

IA

Les parents sont aussi des électeurs !

FO (GH)

Sait-on combien il y aura de stagiaires?

IA

Dans l'académie, il y en a 60, 55 sont issus du concours 1^{ère} voie et 5 du concours 3^{ème} voie. Nous n'avons pas de chiffre au niveau départemental.

Rentrée dans le 2d degré : - 186 postes sur l'académie, + 312 élèves prévus. Le département 21 a l'augmentation démographique la plus faible des 4 départements.

LP : forte baisse des effectifs : - 191 élèves.

LGT : + 154 élèves.

Collèges + 122 élèves, - 12 ETP et 8,20 % d'HSA, en augmentation, cette année la consommation a été un peu supérieure au prévisionnel de la rentrée

Les collèges vont devoir travailler sur le socle.

Il faut travailler à réduire les écarts.

La méthode de répartition permet de développer les marges d'initiative des établissements et de prendre en compte les spécificités du public accueilli.

La DGH est calculée en 2 parties : la DHG structurelle, simulée sur les horaires réglementaires par discipline et par niveau et la DGH non normée, en fonction des caractéristiques socio-économiques et scolaires des élèves entrant en 6^{ème}, vues sur 3 années ; elle est donc plus importante pour les établissements qui ont des publics plus en difficultés. La référence reste de 28 pour les classes de 6^{ème} et de 30 pour les autres niveaux.

UNSA (C)

On aurait donc pu avoir les documents avec la répartition des dotations par niveau.

IA

Non, c'est globalisé pour ne pas figer les structures et pour laisser l'autonomie aux établissements. Je rappelle qu'il n'y a pas de normes impératives sur le nombre d'élèves par classe. Ces documents sont un outil de gestion, que je ne suis pas tenue de communiquer.

UNSA (C)

Dans certains départements, on a des documents qui permettent de comprendre et ici, c'est le secret défense. On peut difficilement porter un avis qualitatif.

IA

Je peux donner des informations sur le calcul de la DHG non normée. Il y a renforcement de la DGH non normée par rapport à l'an dernier. Il y a des seuils de calcul mais les établissements gèrent des flux.

LV : les dotations ont été abondées en moyens en fonction des montées pédagogiques pour permettre le fonctionnement de l'existant. Il y a une grande disparité entre les collèges, certains ont une offre très diversifiée et d'autres une offre réduite. Il est possible qu'à l'avenir il y ait un forfait pour les LV, le choix relevant des établissements mais c'est le même nombre d'heures qui revient à l'établissement.

UNSA

On a entendu la méthodologie ... mais le Chapitre perd des moyens. On ne comprend pas. Quels sont les effets de seuil?

IA

Le Chapitre n'a pas été traité comme les autres mais il subit un effet de seuil.

Il y en a tous les ans. On a déjà lissé un certain nombre d'effets de seuil. Je ne veux pas donner les structures, ce n'est qu'indicatif.

FSU (IC)

La DHG non normée est-elle en HSA? Cela veut-il dire que vous en avez donné une par enseignant ?

IA

La DHG est calculée avec les HSA incluses. J'ai donné autant d'HSA que j'avais à en répartir. Le pourcentage d'HSA est modulé selon la capacité des ressources enseignantes et leur capacité à les absorber !

FO

Je demande comme les autres collègues des documents plus transparents avec des chiffres précis pour chaque collège. Si on parle d'égalité, il faut donner à tous les établissements les moyens d'enseigner les langues.

IA

La DGH départementale est fermée. Si on veut augmenter l'offre en LV, on pourrait le faire en faisant des classes de 35, mais ce n'est pas mon choix. En ce qui concerne les LV il y a de grosses disparités entre collèges, des collèges ont une offre très diversifiée et d'autres ont une offre extrêmement simple. Il faut plus d'égalité entre les collèges. Pour la rentrée j'ai gardé les moyens en fonction des montées pédagogiques, les moyens permettent de faire fonctionner l'existant

Je vous renvoie au code de l'Education, articles R 421-1 et R 421-2 : les collèges, les lycées disposent de l'autonomie ...

M. Ravaut (principal du collège Monge)

Il faut faire confiance aux chefs d'établissements, qui consultent leurs équipes.

FSU (ED)

Nous voudrions aussi soulever un autre problème : dans les documents préparatoires au CTPD figurent des chiffres différents de ceux fournis par le rectorat en CTPA. Si on s'en tient à vos documents, ce n'est pas une hausse des effectifs que nous aurions en collège mais une baisse ! Comment peut-on s'y retrouver dans ces conditions ? De plus, vos propres documents concernant les SEGPA font apparaître l'un une hausse et l'autre une baisse !

Mme Bougenot

Les documents fournis au niveau académique sont conçus selon une méthode nationale. Les documents que nous vous avons donnés sont conçus de façon plus ciblée ; de plus, le calcul est fait par cycles.

FO

Il est pernicieux de tout renvoyer à l'autonomie des établissements, les choix sont de faux choix. Une plus grande transparence éviterait la suspicion.

IA

Il faut faire des choix, des choix argumentés. La base de la méthode, c'est la globalisation des moyens. Je ne vais pas vous donner des chiffres que je ne donne pas aux chefs d'établissement. On a jusqu'au 17 février pour réfléchir sur la répartition des moyens. On garde une petite réserve pour ajuster au mois de juin.

On n'est pas dans la négociation. Je ne négocie pas, j'écoute des arguments objectifs, je regarde les situations où les chefs d'établissement (CE) m'ont fait des remarques.

M. Guyon, principal des Lentillères

Dans les établissements, il y a la transparence.

UNSA

Est-ce que les demandes des établissements seront entendues ?

IA

Ce n'est pas ceux qui feront le plus pression qui auront plus !

M. Ravaut

Concernant la DHG, ce n'est pas vraiment différent des autres années. Aux CE de présenter les possibilités aux équipes. Les CE font remonter les besoins.

FSU (IF)

Le fait de laisser le choix aux établissements est en fait très inégalitaire. Il n'y a pas de possibilité pour les petits établissements, tous les choix sont douloureux. Je peux citer des exemples sur le lycée où les contrats d'objectifs ne sont pas pris en compte car il n'y a pas les moyens.

IA

Il est vrai que les petits établissements ont moins de possibilités mais les effets de seuil peuvent leur être parfois favorables.

FSU (ED)

On nous répète sans cesse que la prise en compte du handicap est une priorité nationale mais on découvre que la dotation des ULIS qui était jusque là de 28 heures passe à 23 heures ! Comment pouvez-vous justifier cela ?

IA

La dotation académique est de: 21 heures + 2. Les heures des ULIS sont dans la DGH non normée. Un établissement peut souhaiter garder plus d'heures pour ses ULIS.

Lycées

LGT : + 242 élèves, pré et post-bac confondus, d'où – 2194 heures par rapport à 2010.

En Côte d'Or, + 184 élèves, dotation de 17 977, 8 heures.

La méthode de répartition :

Critères pour les 4 départements : on regarde les effectifs prévisionnels et les horaires d'enseignement conformes à l'arrêté du 27 01 2010. Il y a une modélisation adaptée pour les 1ères G et T. La réforme du lycée a pour but la poursuite d'études dans le supérieur. Les terminales et classes post-bac sont dotées à la structure comme d'habitude. La DHG est aussi globalisée pour les établissements, les groupes à effectifs réduits relèvent de l'autonomie et du conseil pédagogique.

FSU (IF)

Le chiffrage pour les groupes à effectifs réduits en 2de est-il toujours le même (10 h)?

IA

C'est la même chose que l'an dernier pour les 2des : $y = 1,2x + 14$

En 1ère, il y a une modélisation sur le même principe mais qui prend en compte les 4 types d'enseignement :

1ère G : $y = 1,23x + 10$

1ère T : $y = 1,45x + 14$.

La réforme des séries technologiques est source d'inquiétudes pour les professeurs, mais les programmes étaient très anciens et on avait des voies qui perdaient des élèves; il fallait les rendre plus lisibles.

Hier une délégation a été reçue au rectorat.

Il y a un travail étroit entre les établissements et la Direction des Ressources Humaines du rectorat pour les enseignants concernés.

FSU (IF)

Comment avez-vous réparti les HSA? On se pose la question quand on considère le cas de S Weil qui perd 44 heures postes et a 16 % d'HSA (moyenne départementale à 12)

IA

Les HSA sont réparties en fonction de la prise en compte de l'existant.

Mme Bougenot

Il y a différents critères : certains établissements ont des personnels plus féminisés, des personnels fragilisés ou qui ont des problèmes de santé, ou à temps partiel, etc.

FO

On jongle en permanence. Par exemple, à Semur-en-Auxois, les personnels sont déjà en service partagé, les déplacements alourdissent les services, et à cela s'ajoutent les HSA.

UNSA (C)

L'accumulation des HS n'est plus vivable dans les établissements.

FSU (IF)

L'accueil des élèves handicapés en lycée ne fait-il pas partie des priorités départementales? Y a-t-il des heures fléchées pour le handisport? Tous les ans il faut se battre pour avoir 4 heures hors DHG au lycée Boivin !

IA

Je ne comprends pas votre question. La carte des ULIS est académique, la loi impose l'accueil des élèves handicapés et un accompagnement est prévu. On répond aux demandes adressées. Les ULIS sont surtout en LP. Il y a des choix qui relèvent du local. Nous n'avons pas de moyens spécifiques fléchés pour le handicap, en dehors de ce qui est prévu par la MDPH. En ce qui concerne le handisport à Chevigny, il faut voir avec le chef d'établissement, je ne refuse pas de « flêcher des moyens »

LP : - 719 élèves sur l'académie, - 1204 heures.

Il n'y a plus coexistence des bacs pro 2 ans et 3 ans.

M. Bolotte

Il y a des aménagements et une évolution de la filière pour les Carrières Sanitaires et Sociales et de la filière hôtellerie ?

Dans le 21: - 191 élèves et 7829,6 H de dotation structurelle.

Il y a aussi des ouvertures, ex. CAP d'agent de prévention et de sécurité à Chenôve, CAP employé de vente à Beaune.

La rénovation de la voie sanitaire et sociale a pour conséquence la création du bac professionnel : accompagnement soins et services à la personne.

UNSA (C)

Il faudrait arrêter de faire de la pub pour les services à la personne quand on réduit les capacités d'accueil !

FO (GH)

A Simone Weil, nous refusons le passage de 60 à 48 en capacité d'accueil et nous demandons le maintien de la capacité d'accueil actuelle.

FSU (Didier Godefroy)

Il faut voir ce qu'il y a dans les structures. Il y a énormément de structures mixtes, ce qui fait que toutes les possibilités de dédoublement sont prises par les ateliers, d'où une situation catastrophique pour l'enseignement général; je demande qu'il y ait des possibilités de dédoublement aussi en enseignement général.

IA

Il faut trouver des marges de souplesse.

FSU (DG)

Des CAP qui étaient réservés aux SEGPA autrefois ne le sont plus mais leur public est malgré tout majoritairement composé d'élèves de SEGPA ; ces élèves passent donc de groupes à 8 à 12 en atelier et 24 en enseignement général ! Il faut aussi dédoubler ces classes. De plus, le travail des enseignants est compliqué par les changements dans le mode d'évaluation.

M. Bolotte

Il n'y a pas de CAP spécifiques pour les élèves de SEGPA mais il y a toujours une priorité pour ces élèves. On essaie de basculer des élèves des Marcs d'Or sur la MGI.

FO (GH)

On note une baisse de 125 élèves en bac pro 3 ans. Comment expliquez-vous la déperdition d'élèves à l'issue de la 2de pro ?

FSU (DG)

Les élèves sortent sans qualification du LP.

Nous voulons évoquer aussi le cas de la SEGPA de Genlis qui perdrait la moitié de ses structures !

Mme Bougenot

Pour l'instant, cela n'a pas encore abouti. De nouvelles réunions avec les inspecteurs sont prévues en lien avec la modification des champs professionnels. Le problème se pose de l'équilibre entre les 3 SEGPA du Val de Saône. On s'oriente plutôt vers un regroupement sur Auxonne à cause de la présence du lycée professionnel et Brazey. Pour l'instant, il est prévu qu'il n'y ait pas de 6^{ème} à Genlis. On va effectivement vers l'extinction progressive de la SEGPA de Genlis. Il y aura un travail avec le Conseil Général pour les transports..

FO

Nous sommes opposés à la fermeture de la SEGPA de Genlis.

Vient ensuite le **vote sur la préparation de la rentrée** :

10 pour (administration) - 8 contre (les organisations syndicales)

Vœu déposé par la FSU et la FNEC-FO :

Le CTPD, réuni le 27 janvier 2011, demande à M. le Ministre :

d'annuler toutes les suppressions de postes de personnels enseignants et administratifs envisagées pour la rentrée 2011,

de suspendre l'application de la réforme des lycées,

de renoncer à la mise en oeuvre de la réforme des STI,

de rétablir pour les professeurs stagiaires les conditions de stage antérieures à la masterisation,

d'annuler le dispositif CLAIR ou ECLAIR.

Pour : 6 (1 FO, 5 FSU) ; Abstentions : 2 (1 SE-UNSA, 1 SGEN-CFDT)

Questions Diverses

FSU (PC) évoque le problème des frais de déplacement.

Mme Bougenot

Une réunion de travail est prévue sur le dialogue budgétaire. Fin février, on aura connaissance de l'enveloppe.

FSU (PC)

Nous demandons un bilan de la mise en service du logiciel *ulis* (?)

Mme Bougenot

Il faut nous faire savoir les difficultés. On peut commencer à faire des déplacements sur une base limitée, mais l'outil est performant.

FSU (Chantal Charles)

De nombreux collègues ont fait le choix de ne plus utiliser *ulis*, il va apparaître des excédents !

M. Niant

L'entrée dans le logiciel est compliquée mais il y a des aspects positifs : l'argent arrive 8 jours après sur le compte

FSU (PC)

Vous recrutez des personnels au titre du handicap, mais leur handicap est-il compatible avec la fonction d'enseignant ?

M. Niant

Le 1er recrutement a lieu dans le cadre d'une commission académique où siège le médecin de prévention, puis il y a un entretien avant la titularisation. Si la titularisation est proposée, il y a des situations qui évoluent. On peut aussi proposer un poste aménagé en amont du mouvement. S'il y a des difficultés, le médecin peut proposer des aménagements ou la cellule de reclassement entre en action.

FSU (PC)

Si ces personnels sont mis sur des postes de Maîtres E, il faut les former.

13H40 fin de la séance.

Notre commentaire :

A l'issue de ce CTPD, la plus grande opacité demeure, ce qui n'est pas un hasard mais une volonté délibérée de camoufler par tous les moyens le désastre de la prochaine rentrée. Ce qui domine, c'est la langue de bois :

Quand l'administration parle de « schéma d'emplois », il faut comprendre « suppressions d'emplois » (les 16 000 postes supprimés nationalement).

C'est bien entendu au nom de l'égalité que l'on supprime ou réduit les moyens ou structures destinés aux élèves les plus fragiles, « pour ne pas les stigmatiser ». C'est aussi pour le bien des élèves que l'on va de nouveau fermer des écoles rurales.

Les armes suprêmes sont la globalisation des moyens et l'autonomie des (chefs d')établissements qui permettent sur le terrain la plus grande déréglementation, la « souplesse » recherchée faisant disparaître toute norme. Entre autres, les heures postes diminuent au profit d'HSA qui elles-mêmes se transforment parfois en HSE ..., le tout aggravant les conditions de travail de tous, multipliant les services partagés ...

Tout est fait pour instaurer la concurrence entre les établissements, et, à l'intérieur des établissements, entre les disciplines et entre les collègues. Attention à ce piège grossier dans lequel on voudrait nous faire tomber.

Ce n'est que collectivement que nous pourrons mettre en échec cette politique de destruction massive de l'Education Nationale. Nous appelons les collègues à se réunir dans les établissements avec les sections syndicales, à établir les revendications conformément aux besoins, à contacter les parents d'élèves afin d'exiger de l'IA tous les moyens nécessaires. Nous appelons les collègues à participer massivement à la grève et aux manifestations prévues le 10 février.



Le service public,
on l'aime, on le défend